

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2023 de 19 heures 43, convoquée pour 18 heures 45, à 19 heures 47, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, en la salle Choquette.

Sont présents(es): Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire
Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1
Madame Cynthia Harrisson-Tessier, Conseillère district 2
Madame Lynda Paul, Conseillère district 3
Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4
Monsieur Robert Portugais, Conseiller district 5
Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6
Monsieur Pierre Lortie, Conseiller district 7
Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présents :
M. Michaël Tremblay, directeur général
Mme Marie-Claude Sénéchal, directrice générale adjointe
Mme Stéphanie Chrétien, directrice générale adjointe
Mme Stéphanie Myre, greffière et directrice des affaires juridiques

158-04-23 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 19 heures 43, convoquée pour 18 heures 45, la séance extraordinaire, tenue le 25 avril 2022, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

159-04-23 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / MARQUAGE ROUTIER 2023 / LIGNES-FIT INC.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des soumissions ont été demandées via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) concernant l'octroi d'un contrat de marquage routier sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides pour l'année 2023;

Attendu qu'une soumission a été reçue et a été ouverte le 6 avril 2023 à 10 heures 01 en présence de :

- M. Alain Tansery, technicien en génie civil,
- Mme Pascale Caron, préposée à l'accueil citoyen,
- M. Jean-Benoit Malar, représentant de la compagnie Lignes-Fit inc.

Attendu que les résultats sont :

Nom du soumissionnaire	Total (taxes incluses)
Lignes-Fit inc.	253 701,65 \$

Attendu que la soumission déposée est conforme au devis;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro STE-230077 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides accepte la soumission de Lignes-Fit inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, concernant l'adjudication du contrat de service de marquage routier 2023 sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides pour l'année 2023 au montant de 253 701,65 \$, taxes incluses.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient puisées au fond général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant l'absence de citoyens, la période de questions est annulée.

160-04-23 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger

APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier

ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 19 heures 47, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Mathieu Maisonneuve, maire

Copie originale signée

Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe